

# Règlement de l'Estival RUN

## La course

L'Estival RUN est une épreuve pédestre organisée le 16 JUIN 2018 par l'association FOOTING RAMBERTOIS.

2 courses sont proposées :

- Parcours 10 Kms en quatre boucles de 2.5 Kms consécutives.
- Pour le relais le premier coureur réalisera 2 Boucles complètes consécutives soit 5Kms avant l'échange de la puce de chronométrage à son partenaire dans la zone prédéfini et indiqué sur le parcours. Le second coureur réalisera à son tour deux boucles complètes (5kms).

## Lieu et horaire

L'organisation vous accueillera à partir de 15H00 le 16 JUIN 2018 place Gaston Oriol à SAINT RAMBERT D'ALBON pour un départ de la course à 17H30

## Inscription

L'Estival RUN propose une distance pour deux formules :

Tarif réservation sur internet (hors frais de connexion au site chronosphère)

|   |                                       |                    |
|---|---------------------------------------|--------------------|
| - 10 kms solo                               | 10 euros                              | 12 euros sur place |
| - Duo relais 2X5 KMS                        | 15 euros (pour les deux participants) | 17 euros sur place |
| - Forfait course 10kms + repas sur place    | 20 euros                              | 22 euros           |
| - Forfait relais + repas (2 pers) sur place | 35 euros                              | 37 euros           |
| - Repas personne accompagnant               | 16 euros                              | 16 euros sur place |

Il est possible aux concurrents de s'inscrire sur internet via notre partenaire chronosphère. (Mode de paiement sécurisé par code bancaire)

Il est possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve entre 15H00 et 17H15 sur notre stand place Gaston Oriol à SAINT RAMBERT D'ALBON, le jour de la manifestation. Règlement espèces ou par cheque à l'ordre de Footing Rambertois.

Toutes les personnes souhaitant s'inscrire à l'épreuve doivent impérativement transmettre à l'organisateur une copie de leur licence à jour ou, un certificat médical portant la mention autorisant la course à pied en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Les inscriptions seront limitées à 350 participants (effectif sur les deux courses cumulées)

## Annulation coureur

Toute inscription à l'épreuve est définitive, aucun remboursement ne sera possible ni transfert de dossard.

Uniquement les cas de force majeure pourront éventuellement donner droit à remboursement (au libre arbitrage de l'organisateur).

## Abandon

Tout abandon devra être signalé soit à un bénévole soit à l'organisation médicale ou tout membre de l'organisation. Le concurrent devra impérativement se faire connaître et rendre sa puce.

## Image

« J'autorise expressément l'organisateur de « l'estival RUN » ainsi que leurs ayants droits tels que leurs partenaires et médias, d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tout supports dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi » .

## **Assurance**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Chaque coureur devra être couvert par sa propre assurance.

## **Limite d'âge**

### *Parcours 10KMS solo*

Pour participer à l'épreuve avoir 16 ans ou plus.

Catégories : cadet, junior, espoir, senior, master 1,2,3 etc...

Fournir une autorisation parentale le jour de l'inscription pour les mineurs.

### *Parcours duo 2X5 KMS*

Pour participer à l'épreuve avoir 14 ans ou plus .

Catégories : minime, cadet, espoir, senior, master 1 ,2 ,3 etc...

Fournir une autorisation parentale le jour de l'inscription pour les mineurs.

## **Chronométrage et dossard**

L'Estival RUN fait appel à chronosphère pour assurer le chronométrage de l'épreuve, ce dernier fournira lors des retraits des dossards, une puce de chronométrage à restituer impérativement à la fin de l'épreuve. (les puces perdues, dégradées ou simplement non restituées seront facturées au coureur 15 euros)

Un classement général et par catégorie sera disponible dès le lendemain de l'épreuve sur le site internet de Chronosphère et Footing Rambertois

Les dossards seront remis le jour de l'épreuve sur le stand place Gaston Oriol à SAINT RAMBERT D'ALBON à partir de 15 H. Chaque coureur devra le mettre et le porter en évidence visible tout le long de l'épreuve sous peine de disqualification.

## **Ravitaillements**

Sur le parcours un point de ravitaillement sera disposé sur le parcours en plus d'un ravito en fin de parcours à l'arrivée .

## **Signalisation et balisage**

Le balisage sera assuré par de la rubalise et par un affichage spécifique. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

## **Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, forts risques orageux...) le départ peut être reporté, voir la course annulée, pour des raisons de sécurité. L'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

## **Pénalité et disqualification**

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps en cas de : falsification de dossard, pollution ou dégradation des sites traversés (jets de débris...) refus de se faire examiner par un médecin, manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation, utilisation d'un moyen de transport extérieur. Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de

cette sanction. Des réclamations seront recevables jusqu'à 1 h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site du départ/arrivée.

## **Ethique de la course**

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir un comportement le plus approprié.

## **Récompenses**

|                      |  |
|----------------------|--|
| <i>10kms solo</i>    | 3 premiers scratch femmes  |
|                      | 3 premiers scratch hommes  |
|                      | 1° chaque catégorie femmes et hommes                             |
| <i>Relais 2X5kms</i> | 1 relais femmes  |
|                      | 1° relais hommes   |
|                      | 1° relais mixte  |
| <i>Challenges</i>    | Coureur le plus rapide une boucle                                |
|                      | Récompense au club le plus représenté                            |
|                      | Challenge Entreprise, récompense de l'équipe la plus représentée |

## **Annulation de l'épreuve**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation aucun remboursement ne sera possible.

## **Engagement contractuel**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

